



CONSIGNE & MOI  
CAHIER DES CHARGES – PRODUCTEUR  
PHASE PILOTE : 1er juillet au 31 décembre 2021



## INTRODUCTION

Vous avez manifesté le souhait de prendre part à l'expérimentation *Consigne & Moi*, concernant la mise en place d'une filière de réemploi du verre en Dordogne, animée par l'association *L'Attache Rapide*.

En rejoignant cette filière de réemploi des bouteilles en verre, vous vous engagez dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire. En tant que *Producteur*, c'est un message fort de soutien que vous adressez à vos clients.

Ce cahier des charges a pour objectif de mettre en place la phase pilote de notre filière de réemploi des bouteilles en verre.

Il vise ainsi à définir les principales spécifications techniques et commerciales permettant d'aboutir au retour sur le marché de bouteilles lavées.

## INFORMATIONS INITIALES

**Le Producteur s'engage à adhérer à l'Association *L'Attache Rapide* pour un montant de 30€ pour la phase pilote (adhésion de juillet 2021 à décembre 2021), quelle que soit le volume de production.**

Les montants pour 2022 seront les suivants :

Production	< 2000 HL	< 20 000hL	> 20 000 hL.	
Montant adhésion annuelle	50€	150€	350€	

Afin que *L'Attache Rapide* puisse mettre en place les mesures adaptées à vos besoins, vous vous engagez à fournir les éléments suivants :

- Les fiches techniques de vos bouteilles actuelles (fournisseur et modèle),
- La colle et les étiquettes utilisées à ce jour (fournisseur et référence de colle),
- La liste de vos points de distribution et vos volumes de vente correspondant pour chacun d'entre eux (cela nous permettra de mettre en place une logistique et une communication adaptée)
- Votre capacité de stockage de bouteilles utilisées (en nombre de palettes)
- Vos périodes d'embouteillage
- Un bref descriptif de votre marque / site web / page facebook

L'ensemble des éléments fournis est entièrement destiné à un usage interne à *L'Attache Rapide* et ne pourra être partagé sans votre accord (excepté le dernier point, à destination de notre site internet)

## BOUTEILLES

Les bouteilles mises sur le marché dans le circuit *L'Attache Rapide* doivent impérativement être adaptées au réemploi. Certains *Producteurs* utilisent déjà des bouteilles réemployables sans le savoir, d'où l'importance de nous fournir les références techniques.

### Quel type de bouteilles seront réemployées ?

A travers le Réseau Consigne, regroupant de nombreuses initiatives de réemploi de bouteilles en verre sur le territoire français, une standardisation est en train de se mettre en place afin d'harmoniser les pratiques. C'est donc vers ces modèles que *L'Attache Rapide* oriente les producteurs. **La standardisation a aussi pour**

**but de faciliter le tri lors de la collecte.** Les bouteilles mises sur le marché dans le circuit de *L'Attache Rapide*, répondent à deux critères essentiels: la solidité et l'utilisation d'étiquettes hydrosolubles (se décollant dans une eau à 70°C).

Pendant les 3 premiers mois ne seront collectées et réemployées **que les bouteilles de bière de 75cl.**

Pendant les 3 mois suivants, **nous tenterons d'élargir le système à ces modèles de bouteilles sous réserve de bon fonctionnement du système :**

Produit	Nom	Vol	Couleur	Nom de bouteille	Fabricant	Ref	Haut	Dia m.	Poids
Vin	Bordeaux	75cl	Antique	75 CL BD REF 2	OI	L1012150	300		550
Vin	Bordeaux	75cl	Antique	Bordeaux Tuscany70 550g BM17,5 750ml	Vetropack	28953	301		550
Vin	Bordeaux	75cl	Blanche	Tradition 75cl (63mm)	Verralia	8010549	300	76	543
Vin	Bordeaux	75cl	Blanche	75cl BD REF2	OI	F3012151	300		550
Vin	Bordeaux	75cl	Cannelle	Tradition 75cl (63mm)	Verralia	8010511	300	76	543
Vin	Bordeaux	75cl	Cannelle	75cl BD REF2	OI	T0012151	300		550
Vin	Bordeaux	75cl	Verte	Tradition 75cl (63mm)	Verralia	8010550	300		543
Vin	Bordeaux	75cl	Verte	75cl BD REF2	OI	G6012151	300		550
Vin	Bourgogne	75cl	Chene/ant./can.	Bourgogne tradition 75 CL (55 MM)	Verralia	8005702	296	82	570
Vin	Bourgogne	75cl	Blanche	Bourgogne tradition 75 CL (55 MM)	Verralia	8005699	296	82	570
Vin	Bourgogne	75cl	Chêne / antique		Wiegand	477-05-77	296		580
Vin	Bourgogne	75cl	Chêne / antique		OI	12204	296		570
Bière	Bière belge	75cl	Ebene/brun	75cl Belge couronne 26 - Ebene foncée	Verralia	8026945	291		570
Bière	Bière belge	75cl	Jaune						
Bière	Mécanique	75cl		Bière 75cl mécanique	Verralia	8027746	306		570
Cidre	Méth trad.	75cl	verte	Méthode traditionnelle 75cl	Verralia	8005769	300	85	775
Vin pét.	Méth trad.	75 cl	blanche	Méthode traditionnelle 75cl	Verralia	8005768	300	85	775
Cidre	Méth trad.	75cl	verte	75cl Cremant	OI	12474	300		775
Cidre	Méth trad.	75cl	verte	0,75 Cremant Grün	Wiegand	485-01-57	300		775
Cidre	Méth trad.	75cl	verte	Sekt Meth. Trad 775g SK17,5 750ml	Vetropack	26980	300		775
Cidre	Méth trad.	75cl	verte	Methode traditionnelle 75cl	Vidrala	1164/320	300		775
Jus	Fraich/twist	100cl	blanc	Fraicheur 100cl	Verralia	8006906	254		360
Jus	Fraich/twist	75cl	blanc	Fraicheur 75cl		8005840	233		290

Cette gamme de bouteilles standardisées doit vous permettre de:

- Choisir les bouteilles du marché les plus adaptées au réemploi (solidité), en tenant compte des critères économiques et esthétiques (meilleur compromis)
- Faciliter la logistique et le stockage pour les Producteurs (collecte et lavage mutualisés)
- Simplifier la logistique pour les magasins (stockage et tri limités : par format et non par Producteur ; collecte simultanée via un interlocuteur unique...)

Il est à noter que plus l'utilisation de bouteilles standardisées sera généralisée, plus la filière de réemploi sera optimisée et les prix d'achats réduits. En revanche plus il y aura de modèles différents, moins la filière sera efficace, et plus les prix seront élevés.

**Pour la phase pilote, L'Attache Rapide proposent donc 2 modes de fonctionnement.**

**Utilisation d'un des modèles standardisés de la liste ci-dessus.**

- ➔ Collecte plus fréquente car plus de *Producteurs* impliqués (les casiers ne peuvent être collectés que lorsqu'ils sont pleins)
- ➔ Possibilité de laver en même temps les bouteilles de plusieurs *Producteurs*
- ➔ Ne nécessite pas un nombre minimum de bouteilles par *Producteur*
- ➔ Cycle de retour des bouteilles plus rapide.

### Utilisation d'un modèle non-standardisé

Possibilité de lavage à façon si les bouteilles utilisées sont suffisamment solides (poids plus important) à contractualiser directement avec son partenaire la brasserie La Libellule.

Nous faisons dans ce cadre les recommandations suivantes :

- ➔ Poids minimum recommandés : vin : 540g, bière 75 cl : 560g, cidre : 775g, jus 1L : 360g
- ➔ Le *Producteur* stocke chez lui les bouteilles avant lavage
- ➔ Envoi possible au lavage à partir de 1200 bouteilles utilisées (2 palox) soit une mise en circuit d'environ 2400 bouteilles (taux de retour estimé à 50% en phase pilote).
- ➔ Le *Producteur* s'engage au rachat de ses bouteilles lavées.
- ➔ Cycle de retour entièrement dépendant de la capacité de vente et de collecte du *Producteur*.
- ➔ Intéressant pour les bouteilles coûteuses pour lesquelles le réemploi permet une économie financière.

### ETIQUETTES

Pour des raisons techniques, notre collaboration portera uniquement sur des produits utilisant des étiquettes et colles adaptées au lavage. C'est pourquoi nous avons besoin de connaître la fiche technique de vos étiquettes.

**AUCUNE étiquette adhésive permanente n'est compatible avec le lavage qu'il s'agisse de l'identification du produit, de médaillons (concours, label, millésime...), du prix ou de la DLC.**

Votre étiquette devra être :

- soit traditionnelle (papier et colle), avec une colle adaptée au lavage
- soit adhésive et hydrosoluble dans des conditions de lavage en solution alcaline chauffée entre 60 et 80°C.

Pour vous aider à changer d'étiquette, voici une liste de références de colles hydrosolubles compatibles et déjà testées dans des cycles de réemploi :

- **AVERY DENNISON / FASSON: réf. WLA**
- **AVERY DENNISON : réf. WW4031 (remplace WLA depuis 12/2020)**
- **UPM Raflatac: réf. RP30W**

Ces étiquettes sont vendues comme adaptées à l'encollage avant ou après embouteillage.

Nous mènerons pendant l'expérimentation **notre propre batterie de test**.

*Le Producteur* doit se rapprocher de son imprimeur afin de lui demander un modèle utilisant ces colles. Cela n'implique pas forcément de changement de design.

Afin de garantir la compatibilité des étiquettes, un **document d'engagement** figure en annexe, à transmettre à l'imprimeur.

En cas de **changement** d'étiquette, de visuel, d'imprimeur, ou d'ajout d'un médaillon le *Producteur* s'engage à informer l'*Attache Rapide* en lui transmettant les nouveaux éléments techniques.

Les étiquettes auto-adhésives (hydrosolubles ou non) doivent être stockées dans des **lieux secs** où la température est comprise entre **15 et 25°C** pour éviter d'altérer le caractère "hydrosoluble" des étiquettes.

Certains paramètres nuisent au retrait de l'étiquette, il est donc conseillé d'**éviter au maximum** :

- d'importants aplats de couleurs et charges d'encre
- les vernis, dorures importantes et aspect satiné
- le lavage de bouteilles étiquetées depuis plus de 2 ans

Si vous le souhaitez, *L'Attache Rapide* peut aussi vous **accompagner** dans cette démarche et vous mettre en lien avec d'autres fabricants si le vôtre ne propose pas de colle adaptée.

## GRAVURE

Les bouteilles dont les numéros de lots sont gravés au laser sont **incompatibles avec le réemploi**. En effet, cela implique qu'elles ne peuvent être utilisées qu'une seule fois.

**L'impression du numéro de lot sur l'étiquette est quant à elle, parfaitement compatible !**

## LOGO & SURETIQUETTES



Afin d'identifier les *bouteilles* réemployables, un pictogramme a été adopté au niveau national et fera son apparition sur le marché à partir de janvier 2021. L'identification de ce pictogramme par le consommateur est un élément clé permettant d'augmenter de manière notable **le taux de retour** des *bouteilles*.

Pour faciliter le tri, nous demandons au *Point de vente* **d'apposer une sur-étiquette** (diamètre 35mm) **sur chaque bouteille au moment de la mise en rayon**. Cette étiquette est fournie par *L'Attache Rapide*.

Il pourra être proposé aux points de vente qui le souhaitent une prestation pour apposer ces étiquettes à leur place.

Dans le même temps, nous demandons au *Producteur* **d'intégrer ce logo sur ses étiquettes, dans des dimensions de 10mm x 10mm minimum**.

## POINTS DE COLLECTE ET LOGISTIQUE RETOUR

### Points de collecte

Nous étudierons avec vous la cartographie de vos points de vente et la logistique associée pour optimiser collecte et transport :

- Si votre point de vente fait déjà partie de notre réseau de partenaires, nous étudions avec vous le chemin inverse et les moyens de stockage.
- S'il ne fait pas encore partie du réseau *L'Attache Rapide*, nous décidons ensemble de la manière de le contacter et de l'intégrer ou non à notre réseau de collecte.

*L'Attache Rapide* vous accompagne dans la mise en place d'un réseau de collecte adapté à votre situation (localisation, distributeurs, transporteurs...)

### Logistique retour auprès des distributeurs

Afin de limiter l'impact économique et environnemental du projet, nous attirons votre attention sur l'importance de la **logistique retour** de vos bouteilles. C'est-à-dire que lorsqu'un *Producteur* dépose des bouteilles pleines chez un distributeur, il récupère dans le même temps les bouteilles vides ramenées par les clients.

Afin de limiter l'impact économique et environnemental du projet, certains *Producteurs* pratiquent la **logistique retour** des bouteilles. C'est-à-dire que les bouteilles vides prennent le même chemin que les

bouteilles pleines mais en sens inverse.

→ Lorsque la logistique retour est **possible**, le *Producteur* assure lui-même la récupération, auprès du *Point de vente*, des bouteilles vides correspondant au format qu'il utilise. Des **misés en communs** peuvent ainsi être faites entre *Producteurs* (un brasseur pourra par ex. récupérer toutes les bouteilles de Bière 75cl standard, même si elles proviennent d'un autre brasseur)

→ Lorsque la logistique retour est **impossible**, les collectes des casiers seront donc organisées directement entre le *Point de vente* et *L'Attache Rapide*. **Le protocole de déclenchement des collectes sera à construire au cours de la phase pilote. Une capacité de stockage minimum de 8 casiers est demandée.**

## STOCKAGE

Des casiers seront mis à disposition des distributeurs pour la collecte des bouteilles vides. Les *Producteurs* effectuant la logistique retour récupéreront les casiers de bouteilles vides lors de la livraison des casiers de bouteilles pleines.

Les *Producteurs* devront alors stocker les bouteilles vides sur leur site de stockage. Le stockage en palox sera à privilégier, en bouteilles couchées.



Les bouteilles vides collectées et stockées par vos soins doivent être placées à l'abri. **Les étiquettes hydrosolubles étant sensibles aux UV et aux intempéries**, il faut donc éviter un stockage des bouteilles vides collectées en extérieur sans protection pendant une longue période. Cela limite également l'introduction de corps étrangers à l'intérieur des bouteilles.



Un seul type de bouteille doit être rangé par contenant (casiers ou palox). Les types et teintes de bouteilles ne doivent pas être mélangés.

Pour la phase pilote, les casiers CFP et palox mis à votre disposition feront l'objet d'une location et d'une caution lors de leur première livraison, indiqués en annexe.

## LAVAGE

Au cours de la phase pilote, le lavage sera effectué en partie par une laveuse appartenant à la brasserie La Libellule et en partie par une machine appartenant à *L'Attache Rapide*, sur un site à Bergerac.

*L'Attache Rapide* sera chargée d'assurer l'acheminement des bouteilles vides par un réseau de transporteurs et de garantir aux *Producteurs* la qualité du lavage effectué.

***L'Attache Rapide* s'engage à partager le protocole de lavage et les certifications garantissant aux *Producteurs* le retour de bouteilles répondant aux normes sanitaires exigées.**

### Précautions après lavage

- Les palettes de bouteilles propres ne doivent pas être stockées à l'extérieur, afin d'éviter toute condensation et développement bactériologique.
- Avant remplissage, les bouteilles doivent être rincées (comme le préconisent les verriers pour les bouteilles neuves), voire désinfectés à l'acide peracétique si le produit fini le nécessite.

***L'Attache Rapide* ne pourra être tenu pour responsable des problèmes sanitaires liés à un mauvais entreposage après livraison.**

Les bouteilles standardisées lavées pourront être rachetées par le *Producteur*. Ce rachat sera dépendant du nombre de bouteilles ramené à *L'Attache Rapide*. Un comptage sera effectué avant lavage.

Les *Producteurs* souhaitant réemployer des bouteilles non standardisées s'engagent sur le rachat de leurs bouteilles.

### PRIX DE VENTE DE LA BOUTEILLE PROPRE

Le prix de vente pour la période juillet-décembre est fixé à 40ct/contenant pour l'ensemble des contenants. Ce prix inclut la collecte/le lavage/la livraison.

En cas de lavage à façon (donc sans collecte, ni livraison), le prix sera à déterminer ensemble.

### CONSIGNE MONÉTAIRE

Au cours de la phase d'expérimentation, **la consigne monétaire sera appliquée par le point de vente** de façon variable, avec concertation de *L'Attache Rapide*, pour tester son impact sur le taux de retour.

Cela signifie que le *Point de vente* doit tenir à jour les mouvements de trésorerie. A la fin de l'expérience, nous encourageons le *Point de vente* à **faire un don** du montant non rapporté à l'association *L'Attache Rapide* pour le bon fonctionnement de la filière.

Le maintien de la consigne monétaire sera rediscuté ultérieurement pour voir quelle suite donner à l'issue de la phase d'expérimentation.

Cette consigne n'aura **pas d'incidence** sur la gestion du *Producteur*. En revanche, toutes les données concernant cette consigne monétaire (montant, influence sur ventes, sur taux de retour etc... ) lui seront communiquées.

### COMMUNICATION

Concernant la communication, *L'Attache Rapide* s'engage à communiquer sur les atouts écologiques du réemploi par rapport à d'autres filières comme le recyclage. Les partenaires du réseau (*Producteurs* et *Points de vente*) bénéficieront également d'une mise en avant à travers les outils de communication développés par *L'Attache Rapide*.

Le *Producteur* s'engage à inclure le pictogramme national de la consigne sur ses étiquettes, ou à défaut, à autoriser *L'Attache Rapide* à ajouter le pictogramme sur les bouteilles concernées.

### SUIVI STATISTIQUE

Afin de mesurer l'impact du projet sur le territoire, un **suivi** de quelques données est indispensable: nombre de bouteilles collectées, surface au sol mobilisée... Pour cela un document de suivi vous sera fourni par *L'Attache Rapide*.

Ces données nous permettront d'ajuster les actions mises en place et pourront également permettre de déterminer l'**impact environnemental** lié au réemploi des bouteilles.

- > Consommation en Eau
- > Émission de Gaz à Effet de Serre

Une **enquête de satisfaction** sera également menée en janvier 2022 auprès des partenaires de la phase pilote, afin d'apporter les modifications nécessaires à la pérennisation de la filière.

## DISPOSITIONS GENERALES

mis à jour le 26/05/2021

Ces dispositions générales exposent les engagements de la filière *L'Attache Rapide* d'une part, et du *Producteur* qui s'engage dans la filière d'autre part.

### LES PARTIES :

<i>Producteur :</i>	<i>L'Attache Rapide :</i>
Marque :	<i>L'Attache Rapide</i>
Nom :	13 impasse Gabriel Matignon 24100 BERGERAC
Adresse :	<a href="mailto:contact@lattacherapide.fr">contact@lattacherapide.fr</a>
Tel :	Contact Partenariat : Pierre MANCHOT
Mail :	06 33 51 90 51

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Le *Producteur* s'engage à :

1. Adhérer à l'association *L'Attache Rapide*.
2. Utiliser autant que possible une des références de bouteilles standardisées que *L'Attache Rapide* s'engage à laver.
3. Envoyer les spécifications de ses bouteilles à *L'Attache Rapide* pour vérifier qu'elles sont réemployables.
4. Adapter ses étiquettes avec son imprimeur et lui faire signer le cahier des charges de l'imprimeur.
5. Pratiquer autant que possible la logistique inverse en récupérant les bouteilles vides lors de la livraison de ses distributeurs.
6. S'il effectue lui-même la collecte, trier les bouteilles selon leur format.
7. Communiquer sur le réemploi des bouteilles auprès de ses clients
8. Tracer le nombre de bouteilles collectées et vendues par mois.
9. Collecter les bouteilles dans le cadre de la filière de réemploi jusqu'au 01/12/2021

#### *L'Attache Rapide* s'engage à :

1. Accompagner le *Producteur* vers les solutions techniques nécessaires au réemploi (bouteilles / étiquettes),
2. Organiser la mise en place de la collecte au moyen de logistique retour, logistique retour mutualisée ou collecte directe selon la nature et les capacités de stockages des points de collecte,
3. Accompagner les *Points de vente* au retour des bouteilles vides en magasin,
4. Mettre à disposition des *Producteurs* assurant la collecte et/ou le stockage des bouteilles vides sur leur site de production, des casiers de stockage ou palox (nombre convenu ensemble) contre consigne,
5. Réemployer les bouteilles collectées et améliorer l'impact environnemental indirect des *Producteurs*.
6. Redistribuer les bouteilles lavées et garantir leur qualité sanitaire.

7. Communiquer et inciter les consommateurs à retourner leur contenant,
8. Communiquer sur l'engagement du *Producteur* : sur notre site Internet, auprès des magasins partenaires, sur les réseaux sociaux, lors des rencontres et événements mettant en valeur la filière.
9. Mettre à disposition de chaque adhérent de l'association *L'Attache Rapide* les outils de communication et créations graphiques réalisées pour la promotion du réemploi.
10. Évaluer un certain nombre d'indicateurs pour mesurer l'impact environnemental de la filière

Ce cahier des charges relatif au lancement de la filière de réemploi *L'Attache Rapide*, est susceptible d'évoluer, en fonction des résultats techniques, économiques, organisationnels expérimentés à travers la phase pilote.

Ce cahier des charges est mis en application à compter de la date de signature, jusqu'au 31/12/2021. Pour le renouvellement du contrat, les modifications éventuelles seront discutées sur proposition de l'une des parties pour tenir compte des évolutions commerciales ou techniques de la filière. Le cahier des charges pourra être modifié sous forme d'avenants datés et visés par les deux parties. Ce cahier des charges, est considéré par le fournisseur et le client comme strictement confidentiel et ne pourra être communiqué à des tiers, sans l'accord écrit des deux parties. Il est édité en deux exemplaires et sera conservé par les deux parties après validation et signature.

## SIGNATURE

Je soussigné-e  
(Nom-Prénom).....  
(Fonction).....  
(Nom de la marque).....

Je soussigné-e  
(Nom-Prénom).....  
(Fonction).....  
Représentant l'association l'Attache Rapide

m'engage à respecter ce cahier des charges pour rejoindre la phase pilote du projet de réemploi du verre en Dordogne

Le ..... à.....

**Signature Producteur**

**Signature l'Attache Rapide**



**ANNEXE 1**

**mis à jour le 26/05/2021**

**Déclaration à signer par les imprimeurs sur demande de leurs clients *Producteurs***

Je soussigné.e.....,

représentant l'établissement..... [imprimeur] ,

déclare avoir été informé.e par .....,

représentant l'établissement..... [*Producteur*] ,

en amont de la commande par cette dernière d'étiquettes adhésives auprès de notre entreprise :

- de son souhait de pouvoir laver et réemployer ses bouteilles après usage, et donc d'être en mesure de détacher facilement toutes les étiquettes apposées sur les bouteilles ;
- que le type d'adhésif fourni par l'imprimeur est à cet égard déterminant, l'utilisation d'un adhésif non hydrosoluble étant susceptible de faire échouer le système de réemploi dans son ensemble et de causer un préjudice financier important aux différentes parties prenantes.

En conséquence et conformément au Cahier des Charges de *L'Attache Rapide* je confirme lui avoir fourni un adhésif AVERY DENNISON WLA/ WW4031 et/ou RFP 30 (UPM Raflatac), et lui avoir indiqué les facteurs nuisant au retrait ces étiquettes :

- les dorures importantes, les vernis, les satinages
- d'importants aplats de couleurs et charges d'encre
- le stockage à l'extérieur (soumis aux UV et aux variations d'humidité)

Le ..... à.....

Signature :

## **ANNEXE 2**

mis à jour le 26/05/2021

Chaque **Producteur** sera responsable des casiers / palox qui lui seront confiés. Un comptage sera effectué tous les mois. Les éléments manquants seront facturés.

### **CASIERS CFP**

Caution 8€

Location casiers CFP 12 bouteilles : 0,5€/mois/casier

Nb de casiers : ..... x 0,5 € x .....mois = .....€

#### **Caractéristiques :**

Casiers CFP d'occasion empilables 12 bouteilles 75cl marqués au nom de l'Attache Rapide

Dimensions : 400 x 300 mm

Hauteur de pile : 345 mm

Volume : 0,041 m<sup>3</sup>

Poids casier : 2,3 kg

Total avec bouteilles vides : 9,4 kg



### **PALOX**

Caution 150€

Location palox acier 500 bouteilles : 10€/mois/palox

Nb de palox : ..... x 10 € x .....mois = .....€

#### **Caractéristiques :**

Palox grillagés pliables contenant 500 bouteilles de 75cl

Dimensions

Dimensions hors tout : 1160 X 820 X h 986 mm

Dimensions utiles : 1062 X 791 X h 850 mm

Charge utile : 800 kg

Poids à vide : 51 kg

